



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2022-27

Séance du 30 septembre 2022

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal du 24 juin 2022

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Monsieur le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 24 juin 2022, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 30 septembre 2022

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**PROCES-VERBAL de la
COMMISSION FORMATION et VIE UNIVERSITAIRE
du 24 juin 2022**

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE ; Jean-Philippe LECOINTE ; Christian MATHIEU ; Anne PONCHEL (pp) ;
Bernard REITEL

Représentants des autres personnels enseignants

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS (pp) ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT (pp) ;
Cécile MACHUT ; Valérie MOREL (pp.) ; Fanny VASSEUR-LAMBRY (pp.)

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE ; Elyes SOUMRANI (pp) ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK (pp)

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Représentant le Directeur du CROUS : Sabine THERAGE (pp.)

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative

Nicolas BLONDEL ; Fabien CAQUERET ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure
HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Jérôme LONGUEPEE ; Bertrand MAZURE ; Marie-Pierre PARENTON ;
Annie VANHAECKE ; Gabriel VELU ; Laurent ZALEWSKI

Membres invités

Sonia BARBO ; Laurence DELOFFRE ; Mélanie LOPEZ

Membres excusés :

Oumaya HIDRI-NEYS, Brigitte BUFFARD-MORET ; Ahmed EL KALADI ; Marie-Hélène GARCIA

I) GOUVERNANCE : points d'actualité

1) Points d'actualité du président

Le Président ouvre la séance en commentant les règles d'évaluation des dossiers de primes individuelles par le CAC restreint. Il rappelle le principe selon lequel le Président décide de l'attribution de ces primes sur la base des évaluations du CAC restreint et du CNU. En l'espèce, le président explique que 44 dossiers sont soumis à l'évaluation pour seulement 18 possibilités. Aussi, le rôle d'évaluation et de recommandation du CAC restreint est primordial pour permettre au Président d'opérer une sélection parmi ces 44 dossiers. Le Président tiendra également compte de l'avis du CNU, néanmoins il se pourrait que certaines sections du CNU refusent de formaliser des avis. Eu égard à ces difficultés, l'université a fait le choix de nommer deux rapporteurs internes à l'université.

✓ Présentation du projet d'École d'Ingénieur

Le Président informe les membres de la CFVU du projet de création d'une école d'ingénieurs dans le cadre de l'A2U, en prenant appui sur l'ULCO. En effet, afin d'obtenir la reconnaissance de la Commission des Titres d'Ingénieurs, le projet est de demander dans un premier temps la co-accréditation du diplôme d'ingénieur porté par l'école d'ingénieurs de l'ULCO, et d'envisager une accréditation indépendante en 2026.

Le président donne la parole à Gabriel VELU, porteur du projet. Ce dernier présente le projet à l'appui d'un powerpoint sur lequel il souligne en premier lieu la présence du logo de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) qui est la commission chargée d'évaluer les écoles d'ingénieur en vue de leur accréditation.

Le projet porte sur la transition électrique pour un monde plus électrique. La création d'une école d'ingénieurs en spécialité génie électrique sur le site de Béthune permettra de répondre aux besoins croissants d'emplois de techniciens et d'ingénieurs dans le domaine de la production de l'énergie électrique et plus particulièrement des énergies renouvelables. Une étude du contexte a démontré que les énergies renouvelables constituent 12 millions d'emploi dans le monde et plus de 110 000 emplois en France. En outre, la stratégie nationale « Bas carbone » lancée en 2020 a pour objectif d'atteindre en 2050 une neutralité carbone qui entraîne une forte baisse de la demande en énergie finale grâce à l'électrification des procédés.

Au niveau régional, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) qui est labellisée territoire d'industries a fait réaliser par un cabinet indépendant, le cabinet Lafayette Associés, une étude de marché auprès des entreprises du territoire pour connaître les métiers en émergence. Des mots clés sont sortis tels que « énergie », « batterie », « mobilité », « mobilité électrique », « énergie », « développement durable », « industrie 4.0 », « véhicule électrique » ce qui, en regroupant l'essentiel, donne le terme d'« électro-mobilité innovante et durable ».

Par ailleurs, la région voit émerger de nombreux projets industriels et de belles opportunités : déploiement des parcs éoliens terrestres et off-shore notamment sur le nord de Dunkerque ; construction de deux EPR (European Pressurized Reactor) sur la centrale de Gravelines ; développement du ferroviaire à Valenciennes ou à Lille ; production d'hydrogène dans le dunkerquois ; accroissement des recharges des véhicules électriques sur les autoroutes A1, A2, A16, A21, A26 et A29 ; gestion des réseaux électriques et de la consommation. La région voit également s'implanter des fabricants de batteries : ENVISION, installé à Douai, qui produira des batteries principalement pour le groupe Renault d'ici 2025-2026 ou encore VEKOR qui s'installe dans le dunkerquois aux fins de produire des batteries plus techniques pour les véhicules de sport. Dans ces projets, on retrouve les

giga factory et également le pôle Electricity de Renault dont l'ambition est de fabriquer 400 000 voitures électriques par an, avec l'implantation de trois usines à Douai, Maubeuge et Ruitz

Le projet pédagogique est adossé à trois laboratoires de recherche : le Laboratoire de Génie Civil et de géo Environnement (LGCgE) pour la partie génie civil, le Laboratoire de Génie Informatique et d'Automatique de l'Artois (LGI2A) pour la partie génie environnement et enfin, le Laboratoire Systèmes Électrotechniques et Environnement (LSEE) pour la filière qui nous intéresse, génie électrique. La recherche est valorisée par la plateforme Tech3E dédiée au transfert technologique vers et avec le monde industriel. Le CPER subventionne à cette fin, pour 6M€, un bâtiment indépendant de 1700 m², qui accueillera des espaces collaboratifs entre universitaires et acteurs du monde socio-économique, type FabLab.

Afin de favoriser l'employabilité de nos étudiants, le projet repose sur un parcours FISEA : l'étudiant est inscrit en formation initiale la première année puis sous le statut d'apprenti en deuxième et troisième année. En outre, le programme comprend une expérience internationale de 9 semaines minimum, conformément aux recommandations de la CTI, l'obligation d'étudier deux langues vivantes, l'anglais et une seconde langue au choix. Enfin, le programme comprend également, à hauteur de 30 %, des interventions professionnelles, des visites de site.

Il y aura deux voies possibles pour intégrer le cycle d'ingénieur :

- l'accès après le baccalauréat, via le cycle préparatoire intégré : un néo-bachelier peut passer par le cycle préparatoire intégré proposé par l'ULCO. A l'issue de ces deux années de prépa, sous réserve de son niveau, l'étudiant pourra choisir une spécialité parmi 7 : quatre spécialités à l'ULCO (informatique, génie industriel, génie énergétique et environnement, agroalimentaire), deux à l'UPJV (logistique et cybersécurité), et la spécialité Génie électrique à l'université d'Artois.
- l'accès après un diplôme de l'enseignement supérieur : l'accès au cycle d'ingénieur est possible également à l'issue d'un BUT, d'une Licence, d'un master 1 ou encore avec le concours « pass ingénieur ».

Les emplois ciblés visent les domaines de la production électrique, de la conception d'appareils électriques, des industries consommatrices d'électricité, les domaines du tertiaire, des transports et des réseaux de distribution. Ce sont des emplois de chefs de projets en électricité, d'ingénieurs d'étude, d'ingénieurs d'affaires, d'ingénieurs en conception électrique, d'ingénieurs en systèmes électriques, d'ingénieurs d'études distribution des réseaux électriques ou encore d'ingénieurs en recherche et développement.

Le cycle d'ingénieurs comprend trois années : la première année, l'étudiant est inscrit en formation initiale, la deuxième année se déroule en alternance à raison d'un semestre 7 comprenant une répartition équilibrée des semaines école/entreprise et un semestre 8 pour lequel la contribution entreprise est un peu plus importante. Enfin la troisième année se compose d'un semestre 9 à peu près équilibré et d'un semestre 10 quant à lui complètement dédié au monde professionnel avec la restitution d'un travail de fin d'année. A cela s'ajoutent 9 semaines d'expérience à l'international, qui peuvent être envisagées par exemple au semestre 6 en échange ERASMUS.

La formation se fera entièrement en présentiel. La formation comprend un total de 1791H réparties de manière harmonieuses entre CM, TD, TP, la formation comprenant au total un peu plus de 500 heures CM, 800h TD et 340 heures TP. LA formation prévoit également des heures de soutien en anglais pour préparer le TOEIC, et enfin des heures sont dédiées au travail personnel de l'étudiant. Sur ces 1791H, un peu plus d'un tiers d'entre-elles relèvent des sciences et techniques de l'ingénieur, ¼ des sciences de spécialités, 1/8ème des sciences de bases, et le reste est consacré aux langues vivantes, aux sciences humaines, économiques et sociales, à des conférences et aux missions en entreprise. Les 180 ECTS sont répartis sur les 3 années à peu près de la même manière : 63 ECTS porteront sur le travail en entreprise, 45 ECTS cibleront les sciences et techniques de l'ingénieur, 27

ECTS seront consacrées aux sciences de la spécialité, 18 ECTS aux sciences de bases, et enfin les langues vivantes et les sciences humaines, économiques, juridiques et sociales représenteront 27 ECTS.

En ce qui concerne les infrastructures, l'université d'Artois dispose d'un bâtiment, indépendant d'environ 2200 m² qu'est l'ancienne faculté des sciences économiques à Béthune. Il comprend plusieurs amphithéâtres, des salles de cours et de TP, des salles informatiques et des bureaux administratifs. Il se situe sur un campus avec une résidence universitaire CROUS permettant d'accueillir environ 400 étudiants, un RU, une salle de sport équipée, une bibliothèque.

La mutualisation des équipements déjà présents à la FSA et à l'IUT sera mise à profit du projet.

Gabriel Velu conclut la présentation en précisant que le projet remporte le soutien de nombreux acteurs du monde socio-économique : le groupe électricité de Renault, Eiffage, Valeo, EDF, ThyssenKrupp (partenaire de recherche depuis des années), CrittM2A, Fliporichir, SAdtem, Electromechanical Solutions, KDE, Lenze, Pôlénergie, Rev3 et Aria.

Le Président remercie Gabriel Velu pour la présentation de ce magnifique projet transformant pour Béthune, tant la FSA que l'IUT, les étudiants du BUT pourront en effet aussi intégrer cette école d'ingénieur. Ce projet est complémentaire à l'arrivée de la plateforme TECH3E : ces deux projets vont renforcer la trajectoire de Béthune et surtout renforcer le DIM en accentuant la signature de Béthune dans le domaine de l'éco-efficacité énergétique. La mobilité électrique représente un secteur où les besoins seront les plus importants dans les années à venir. De même, d'autres départements connaissent un accroissement des besoins : c'est le cas de l'intelligence artificielle.

Enfin, Gabriel Velu informe les membres de la CFVU de la visite de la CTI les 20, 21 et 22 septembre prochain pour évaluer le projet. La CTI est très exigeante, notamment sur le point de vue étudiante. Une école d'ingénieur, c'est un esprit !

Le président soumet le projet d'école d'ingénieurs à l'avis de la CFVU, qui l'approuve à l'unanimité.

✓ **Appel à projets Compétences et métiers d'avenir : projet de création d'une nouvelle spécialité en Intelligence Artificielle à l'IUT de Lens**

Le Président explique à l'assemblée que l'université Savoie Mont-Blanc (USMB) répond à un appel à projet Compétences et Métiers d'avenir dans le but de développer une spécialité en Intelligence Artificielle. Or, l'Intelligence Artificielle étant une signature de l'université d'Artois, l'USMB propose de nous associer à un consortium de 5 ou 6 universités pour proposer les toutes premières spécialités en Intelligence Artificielle en France.

Marie-Pierre Parenton présente le projet d'un point de vue organisationnel. L'initiative revient à l'USMB dans une logique de consortium de six universités qui disposent de laboratoires relevant du domaine de l'informatique et de l'Intelligence Artificielle. Outre l'université Savoie Mont-Blanc et l'université d'Artois, sont concernées par l'appel à projet les universités de la Rochelle, de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), de Clermont Auvergne (UCA) et de Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Marie-Pierre Parenton expose la philosophie du projet : le diagnostic repose sur une approche économique du déficit de personnes formées au niveau intermédiaire à bac+3. Le projet s'est donc orienté vers les diplômes professionnalisant à bac+3, à savoir les BUT qui relèvent du périmètre des IUT.

Les équipes pédagogiques membres des départements des IUT partenaires, principalement département informatique, sont impliquées dans la construction du projet, l'objectif étant de construire un programme national pour un démarrage en septembre 2024. Le budget envisagé représente 3 à 4 millions d'euros ; Madame la Directrice Générale des Services travaille actuellement à la consolidation de ce budget.

La volonté est de mettre l'innovation pédagogique au cœur du projet en avançant dans une logique de mutualisation des ressources pédagogiques et de mise à disposition d'outils matériels.

Le Président précise qu'en accord avec Madame la Rectrice, les capacités d'accueil n'augmenteront pas, l'idée étant de garder la même capacité, répartie différemment : les trois groupes qui existent actuellement en informatique deviendront deux groupes en informatique et un groupe en intelligence artificielle. Cela limitera le volume horaire. En outre, des moyens humains et matériels sont demandés dans le projet.

Bertrand Mazure se réjouit de ce beau projet. Il fait néanmoins part de plusieurs inquiétudes :

1. La nécessité de recruter des personnels titulaires si on veut à l'avenir avoir un vrai département en intelligence artificielle. Sur ce point, Marie-Pierre Parenton assure qu'elle ne conçoit pas, pour sa part, d'avoir recours à des contractuels de manière structurante. Néanmoins, le Président insiste sur l'opportunité exceptionnelle que représente ce projet et la nécessité d'avancer dans un premier temps avec les moyens qui seront mis à disposition.
2. La question de l'articulation BUT Graduate-School. Il rappelle en effet que le PIA 4 en intelligence artificielle prévoit la création d'une Graduate-school, ce qui d'ailleurs freine le projet d'école d'ingénieurs en intelligence artificielle. Sur ce point, le président insiste sur la visée professionnelle à l'issue du BUT.
3. L'objectif du projet est de former des étudiants capables d'utiliser des techniques disponibles sur étagère pour mettre en place au sein d'entreprises, or ces techniques nécessitent des compétences statistiques et informatiques. Il faut donc également s'appuyer sur les départements Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication qui se trouvent sur le territoire. Le président confirme la nécessité de recruter en mathématiques des collègues polyvalents. Marie-Pierre Parenton confirme effectivement que parmi les métiers ciblés, il y a l'exploitation, l'analyse de données avec une base statistique.

Le président remercie Marie-Pierre Parenton pour la présentation de ce projet.

2) Révision des statuts de l'université d'Artois

Le président indique que les statuts de l'université datent de 2014 et qu'il était donc nécessaire de les réviser. Un groupe de travail a donc été constitué, piloté par Gabriel Velu.

Gabriel Velu présente aux membres de la CFVU le projet de révision des statuts. Il explique que les statuts actuels de l'université datent de 2014 et nécessitent une mise à jour et une révision pour s'adapter au nouveau fonctionnement de l'université. Gabriel Velu a piloté un groupe dont la composition suivante a été votée par le conseil d'administration le 9 juillet 2021:

- Les représentants des enseignants, usagers et BIATS désignés par et parmi les listes représentées au conseil d'administration :
 - o pour les listes enseignantes : Anne PARRAIN, Olivier CHOVAUX et Christine BLONDEAU ;
 - o pour les listes BIATSS : Virginie LECOUTEUX, Dany RIBU, Luc MAES ;
 - o pour les listes usagers : aucun volontaire malgré les différentes sollicitations.
- Les représentants désignés par Monsieur le président :
 - o les trois Vice-présidents : Gabriel VELU, Éric MONFLIER, Cécile CARRA ;
 - o deux directeurs de composantes : Marie Pierre PARENTON (IUT), Fanny VASSEUR (UFR) ;
 - o deux directeurs de de laboratoire : Jean-Philippe LECOINTE, Anne BESSON ;
 - o la Directrice Générale des Services : Annie VANHAECKE.

Gabriel Velu remercie vivement le service juridique et plus particulièrement Laurence Deloffre pour l'éclairage juridique et l'aide rédactionnelle qu'elle a apportés et qui ont permis de mener le travail avec beaucoup d'efficacité.

Le Président précise qu'en accord avec Madame la Rectrice, les capacités d'accueil n'augmenteront pas, l'idée étant de garder la même capacité, répartie différemment : les trois groupes qui existent actuellement en informatique deviendront deux groupes en informatique et un groupe en intelligence artificielle. Cela limitera le volume horaire. En outre, des moyens humains et matériels sont demandés dans le projet.

Bertrand Mazure se réjouit de ce beau projet. Il fait, néanmoins part de plusieurs inquiétudes :

1. La nécessité de recruter des personnels titulaires si on veut à l'avenir avoir un vrai département en intelligence artificielle. Sur ce point, Marie-Pierre Parenton assure qu'elle ne conçoit pas, pour sa part, d'avoir recours à des contractuels de manière structurante. Néanmoins, le Président insiste sur l'opportunité exceptionnelle que représente ce projet et la nécessité d'avancer dans un premier temps avec les moyens qui seront mis à disposition.
2. La question de l'articulation BUT Graduate-School. Il rappelle en effet que le PIA 4 en intelligence artificielle prévoit la création d'une Graduate-school, ce qui d'ailleurs freine le projet d'école d'ingénieurs en intelligence artificielle. Sur ce point, le président insiste sur la visée professionnelle à l'issue du BUT.
3. L'objectif du projet est de former des étudiants capables d'utiliser des techniques disponibles sur étagère pour mettre en place au sein d'entreprises, or ces techniques nécessitent des compétences statistiques et informatiques. Il faut donc également s'appuyer sur les départements Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication qui se trouvent sur le territoire. Le président confirme la nécessité de recruter en mathématiques des collègues polyvalents. Marie-Pierre Parenton confirme effectivement que parmi les métiers ciblés, il y a l'exploitation, l'analyse de données avec une base statistique.

Le président remercie Marie-Pierre Parenton pour la présentation de ce projet.

2) Révision des statuts de l'université d'Artois

Le président indique que les statuts de l'université datent de 2014 et qu'il était donc nécessaire de les réviser. Un groupe de travail a donc été constitué, piloté par Gabriel Velu.

Gabriel Velu présente aux membres de la CFVU le projet de révision des statuts. Il explique que les statuts actuels de l'université datent de 2014 et nécessitent une mise à jour et une révision pour s'adapter au nouveau fonctionnement de l'université. Gabriel Velu a piloté un groupe dont la composition suivante a été votée par le conseil d'administration le 9 juillet 2021:

- Les représentants des enseignants, usagers et BIATS désignés par et parmi les listes représentées au conseil d'administration :
 - o pour les listes enseignantes : Anne PARRAIN, Olivier CHOVAUX et Christine BLONDEAU ;
 - o pour les listes BIATSS : Virginie LECOUTEUX, Dany RIBU, Luc MAES ;
 - o pour les listes usagers : aucun volontaire malgré les différentes sollicitations.
- Les représentants désignés par Monsieur le président :
 - o les trois Vice-présidents : Gabriel VELU, Éric MONFLIER, Cécile CARRA ;
 - o deux directeurs de composantes : Marie Pierre PARENTON (IUT), Fanny VASSEUR (UFR) ;
 - o deux directeurs de de laboratoire : Jean-Philippe LECOINTE, Anne BESSON ;
 - o la Directrice Générale des Services : Annie VANHAECKE.

Gabriel Velu remercie vivement le service juridique et plus particulièrement Laurence Deloffre pour l'éclairage juridique et l'aide rédactionnelle qu'elle a apportés et qui ont permis de mener le travail avec beaucoup d'efficacité.

Gabriel Velu indique que la proposition faite intègre des modifications rendues nécessaires sur le plan réglementaire : le comité technique et le CHSCT sont ainsi remplacés par le comité social d'administration. Elle transfère au niveau statutaire des éléments qui figuraient dans le règlement intérieur de l'établissement et qu'il convenait, dans un souci de meilleure lisibilité, de faire apparaître dans les statuts. Une réorganisation des articles a été opérée, toujours dans un souci de meilleure lisibilité.

La rédaction propose une féminisation des fonctions lorsque celles-ci sont au singulier dans le texte. Enfin, cette nouvelle version de statuts propose d'ajuster les modalités de gouvernance, sur trois points particuliers : les laboratoires de recherche, les Vice-Présidents et chargés de mission, et la sectorisation et répartition des sièges au sein des conseils et commissions.

- Laboratoires, conseil des directeurs de composantes, dialogue de gestion :

Les laboratoires n'étaient pas listés dans les statuts. Le groupe de travail a estimé qu'il était nécessaire de les faire figurer afin d'affirmer l'identité « recherche » de l'établissement. Ils sont désormais intégrés en tant que composantes. La création d'instituts de recherche, correspondant aux domaines d'intérêt majeur (DIM) est également envisagée. En conséquence l'article 9 consacré à la réunion des directeurs de composantes a été modifié.

Un nouvel article (article 10) est créé, il est consacré au « dialogue de gestion » afin de matérialiser dans les statuts un dialogue qui existe déjà, de manière parfois informelle.

- Vice-présidents et chargés de mission, bureau :

Actuellement, les vice-présidents du conseil d'administration, de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire sont élus, sur proposition du Président, et pour le mandat du conseil ou de la commission, à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour, et à la majorité relative des membres présents ou représentés aux tours suivants. Cette modalité d'élection peut apparaître étonnante dans la mesure où un seul candidat peut se présenter, en raison du pouvoir de présentation du président, et qu'il est donc quasiment assuré d'être élu. Aussi, il est proposé que le CA se prononce par une délibération (et non pas une élection qui fige la structure pour la durée du mandat) sur une liste de tous les VP, à une majorité qualifiée (majorité des membres en exercice du conseil).

Les statuts prévoient, pour les VP comme pour les chargés de missions, qu'une lettre de mission soit définie lors de leur nomination. Un organigramme structure les relations entre vice-présidents, vice-présidents délégués et chargés de mission.

- La répartition des sièges au sein des conseils et commissions et la question de la sectorisation :

La répartition des sièges entre les différents collèges fait l'objet de propositions de modifications suivantes :

- au conseil d'administration :

Il est proposé de réduire de 2 le nombre de représentants des usagers (de 6 à 4), ces derniers étant très peu présents. Le nombre total de membres évoluerait ainsi de 36 à 34, sans autre changement.

- à la commission de la recherche, et à la CFVU :

Actuellement, pour les collèges enseignants et usagers, trois secteurs sont définis : le secteur I, sciences juridiques - sciences économiques - gestion ; le secteur II, lettres - sciences humaines et sociales et le secteur III, sciences et technologies.

Le groupe de travail propose de regrouper les secteurs 1 et 2 en un seul secteur afin de rendre le poids des secteurs plus proportionnel au nombre des représentants. Ainsi, l'établissement ne disposerait plus que de deux secteurs, SHS et sciences, avec une représentation égale en nombre de sièges. Cela permet de retrouver un véritable équilibre.

A la Commission de la recherche, la répartition des sièges devait de surcroît être revue pour être conforme aux dispositions réglementaires. Les représentants des PU (collège A) doivent être en nombre identique à la somme des représentants des HDR (collège B), des docteurs (collège C), et des autres enseignants (collège D). La proposition tient compte de ces contraintes, et propose d'augmenter le nombre de PU (de 12 à 14), en diminuant de 1 le nombre de représentants des personnels ingénieurs et techniciens, et de de 1 celui des usagers.

Cette présentation a déjà été fait au Comité Technique et sera soumise au prochain Conseil d'administration.

En réponse à une question, Annie Vanhaecke répond que les statuts entreront en vigueur à la date de leur adoption, à l'exception des dispositions relatives à la composition des conseils, à la désignation des VP et du bureau qui entreront en vigueur à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration en exercice à la date de publication des statuts (article 30 des statuts).

Le Président soumet au vote la révision des statuts : elle est adoptée à l'unanimité.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2022 ne fait l'objet d'aucune observation de la part des membres de la CFVU.

Il est approuvé à l'unanimité.

III – FORMATIONS

1 – Année universitaire 2022-2023 : calendriers pédagogiques

Cécile Carra indique aux membres de la CFVU que les calendriers soumis aux votes ne comportent pas de modification notable. Elle précise que les calendriers de l'IUT de Béthune ont été votés à la CFVU du 1^{er} avril dernier, à l'exception du calendrier de l'année spéciale. Cécile Machut rappelle effectivement que la CFVU du 1^{er} avril s'est prononcée favorablement sur l'ouverture d'une année spéciale en génie civil et que c'est donc cette fois-ci le calendrier qui est soumis. La formation compte environ 800 heures avec des semaines de stage.

Soumis au vote, les calendriers pédagogiques de l'année 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité.

2- Licence compétences en réseau : document de cadrage des modalités de contrôles des connaissances et des compétences (M3C)

Sylvie Coste-Marquis rappelle tout d'abord que les M3C de la LCeR ont été communiquées aux équipes pédagogiques par mention les 02 et 03 février 2022. Elles reprennent les grands principes suivants :

- la compétence est évaluée à l'année : elle est présente ou pas chaque semestre ;
- à l'intérieur de la compétence, les ressources et la SAé se compensent ;
- entre compétences, on peut avoir compensation à condition de ne pas descendre sous la note seuil, qui est de 8/20.
- Les enjambements restent possibles : il appartient à chaque mention de fixer le nombre de crédits et le nombre de compétences minimaux permettant l'enjambement. L'exemple le plus courant est d'avoir acquis au moins 1 compétence et au moins 45 ECTS pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure.

Le document qui est présenté aux membres de la CFVU est un document cadre qui reprend l'ensemble de ces règles et destiné à aider les pédagogiques dans la rédaction de leurs M3C.

Laurent Zalewski soulève la question de la seconde chance pour les SAé. Sylvie Coste précise qu'une SAé représente un travail continu tout au long du semestre et la deuxième chance est donc comprise

dans le processus d'évaluation. On peut donc ne pas prévoir de deuxième session pour certaines SAé en considérant dans ce cas que le continu est intégral.

Bertrand Mazure estime quant à lui que la rédaction du texte présenté permet des enjambements L1-L2 et L3. Sylvie Coste-Marquis et le Président précisent que ce n'est pas l'esprit du texte et proposent de limiter l'enjambement L1-L2 et L2-L3. Un ajout va être rédigé dans ce sens et renvoyé aux membres de la CFVU.

Soumis au vote, le document de cadrage des modalités de contrôles des connaissances et des compétences (M3C) de la LCeR, incluant l'impossibilité pour un étudiant d'être inscrit en enjambement sur les trois années de licence simultanément, est adopté à l'unanimité.

3- Demande de Fonds Social Européen Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite : 2022-2024

Françoise Heulot-Petit explique aux membres de la CFVU que le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) est un dispositif qui a été initié en 2013 par la Région et qui est, depuis 2018, soutenu par le Fond Social Européen. Ce dispositif permet d'accompagner les étudiants en priorité boursiers et issus des filières professionnelles ou technologiques tout au long de leurs études. Le projet qui est présenté à la CFVU constitue une refonte partielle de ce dispositif : La réflexion a été menée dans un échange étroit avec les collègues de l'alliance mais aussi avec l'Université de Lille et l'UPHF ainsi qu'avec le soutien de la direction des études et de CAP avenir. L'objectif d'un nouveau PRREL est tout d'abord de maintenir le PRREL Tremplin qui aide à la réorientation et qui se compose des DU des IUT de Lens et de Béthune, DU qui seront maintenus en l'état. Le PRREL réussite sera quant à lui modifié et va se décliner selon deux axes, d'une part le tutorat par les pairs et, d'autre part, le renforcement du suivi du projet professionnel.

- L'axe 1, le déploiement du tutorat par les pairs : l'objectif est d'accompagner les tutorés vers la réussite mais aussi de valoriser les compétences pédagogiques qui sont acquises par les tuteurs. Le service support est la direction des études, et plus particulièrement le bureau du SUP'Artois, qui gère le recrutement et le suivi pédagogique de ces tuteurs. Il s'agit donc de renforcer le tutorat déjà mis en place cette année et d'assurer son suivi effectif, avec des rendez-vous mensuels, des analyses des fiches de suivi ainsi que l'animation d'une communauté par un étudiant référent choisi. Ensuite, il s'agit d'accompagner la formation des tuteurs, d'abord grâce à une formation initiale où ils découvrent les services relais (CAP avenir, vie étudiante...) puis grâce à des micro-formations sur des sujets variés, tels que la présentation de soi, la sensibilisation au handicap, ou encore la sensibilisation au plagiat. Les tuteurs pourront aussi mobiliser les ressources de PACTEs et enfin suivre un MOOC consacré au tutorat. Enfin, il s'agit de valoriser les compétences des tuteurs par la Reconnaissance de l'Engagement Etudiant.

- L'axe 2, le renforcement du suivi du projet professionnel : les services supports sont la Direction des études pour le suivi administratif et financier du dossier PRREL et CAP avenir pour l'accompagnement des référents CAP avenir. A ce titre, le recrutement d'un personnel à Cap Avenir est prévu. Le Mentorat par des professionnels est également renforcé avec l'accompagnements des stages volontaires en licence ou encore l'utilisation de la plateforme Visio-talent pour la préparation à l'entretien d'embauche. IL est aussi prévu de développer l'animation du réseau des anciens étudiants. Le projet, d'une durée de 2 ans (il sera mis en place à partir de septembre 2022 et se terminera au 31 août 2024), représente un budget de 498 250 euros. Une subvention de 297 236 euros est demandée au titre du Fond Social Européen.

Ce budget sera soumis prochainement au Conseil d'Administration.

Pour répondre à la question du Président, Françoise Heulot-Petit explique que le budget proposé dans le cadre de ce renouvellement du PRREL est différent de celui du dispositif actuel. En effet, le PRREL va

s'étendre à toutes les composantes, le dispositif actuel ne couvrant que les deux IUT (DU Tremplin) et l'UFR des STAPS (PRREL Réussite). Par ailleurs, le nouveau dispositif proposera de l'accompagnement du projet professionnel, qui n'était pas présent dans la version initiale.

Bernard Reitel suggère quant à lui que l'on informe les étudiants qui vont participer à ces formations, à la fois du coût que cela représente et également de la subvention européenne qui est conséquente.

Soumise au vote, la demande de Fonds Social Européen Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite : 2022-2024 est adoptée à l'unanimité.

4. Proposition de cadrage des missions des directeurs d'études en licence

Le Président rappelle l'importance du rôle des directeurs d'études (DETU) auprès des étudiants qu'ils encadrent. Cécile Carra rappelle quant à elle que la question des contrats de réussite a été évoquée lors de conseils des directeurs de composantes ainsi que la question des missions des DETU qui a suscité beaucoup de questions. Cela a permis de mettre en lumière la nécessité de clarifier leur rôle mais également les ressources dont peut disposer un DETU.

Françoise Heulot-Petit explique que les DETU sont les partenaires privilégiés des tuteurs qui ont été recrutés dans le cadre du PRREL. L'arrêté de 2018 définit déjà des missions et le présent cadrage vise à les préciser et à en préciser le déroulé ainsi que les ressources mises à disposition. Le DETU est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant, celui qui l'accueille et l'accompagne. Sa première mission est d'informer l'étudiant sur le contrat pédagogique, son contenu et ses objectifs. Il s'agit de veiller à ce que les étudiants le complètent et le signent au plus tard aux vacances de la Toussaint. Ensuite, il s'agit de procéder à d'éventuelles modifications sur ce contrat tout au long de l'année et ce grâce à l'accompagnement. Le DETU identifie les étudiants en difficulté et les accompagne dans l'élaboration de leur projet professionnel, les oriente vers les services relais, notamment Cap Avenir ou les services de la vie étudiante. Identifier ces étudiants en difficulté, c'est aussi rentrer dans une collaboration étroite avec le responsable pédagogique et proposer des rendez-vous aux étudiants, leur proposer des possibles remédiations qui seront insérées dans le contrat de réussite.

Françoise Heulot-Petit rappelle que le rôle du DETU est aussi de faire connaître aux étudiants les différents dispositifs de réussite.

Le DETU va en outre amener les étudiants vers les tuteurs et participer aussi à l'encadrement de ces tuteurs.

Il est enfin demandé aux DETU de faire un bilan et de proposer des orientations aux étudiants. Au niveau du déroulé, une première rencontre avec les étudiants en TD ou en TP au début d'année est prévue pour élaborer le contrat de réussite et en lien aussi avec les tuteurs pédagogiques. Ces contrats doivent être signés au plus tard avant les vacances. Ensuite une deuxième rencontre peut être placée au début du semestre pair à la lumière des résultats du semestre impair.

Françoise Heulot-Petit indique qu'elle a rencontré l'ensemble des directeurs de composantes pour définir davantage les missions des directeurs d'études en fonction des années L1, L2 et L3. Or, chacune des composantes a un fonctionnement spécifique. Ce qui est prévu est donc un socle commun, les notions d'accueil, d'accompagnement et de remédiation relevant des missions du directeur d'étude de L1. En L2, l'accompagnement et l'aide à la recherche de stage vont se révéler importantes. En troisième année, les conseils pour les échanges Erasmus, l'accompagnement et l'aide à la recherche de stage, et surtout l'anticipation de la poursuite d'études.

Pour lui permettre de réaliser ses missions, le DETU a des ressources et des personnes référentes à sa disposition :

- le contrat de réussite : ConPéRe dont le service support est la direction des études, et plus particulièrement Christophe Vasseur. Des formations des DETU sont organisées.

- les dispositifs de réussite, portés par Françoise Heulot-Petit. Il s'agit des « oui si » renfort et préparation L1, les étudiants fragiles dans les IUT, le PRREL, le DU Pareo.
- PACTEs qui est une plateforme qui sera mise en œuvre à la rentrée. Des tuteurs vont être recrutés pour présenter les ressources de PACTE dans chaque composante.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des dispositifs de réussite a été réalisé.

Le Président précise que l'enveloppe consacrée aux directeurs d'études s'élève à 100 000 euros. Magali Lesage propose que les salles de documentation de cap avenir soient mises à disposition des DETU.

Soumise au vote, la proposition de cadrage des missions des directeurs d'études en licence est approuvée à l'unanimité.

5. Bonus Qualité Enseignement

Françoise Heulot-Petit fait le compte-rendu de la commission BQE, qu'elle a présidée en qualité de vice-présidente réussite. Ce bilan est réalisé en collaboration avec Anne-Ryslène Zaoual, nouvelle directrice du SUP'Artois et chargée de mission à l'innovation pédagogique.

La commission BQE était composée :

- de représentants de plusieurs services de l'université : SCD, Cap Avenir, DSI ;
- des conseillers pédagogiques (LCeR, FEUN et PACTEs) qui constituent l'équipe du SUP'Artois ;
- des enseignants-chercheurs qui ont bénéficié d'un Congé pour Projet Pédagogique l'année précédente ;
- des collègues de l'Alliance représentant les services d'innovation pédagogique (ULCO et UPJV).

L'appel à projets BQE avait été redéfini et portait sur trois axes prioritaires : l'approche par compétence, en lien avec la LCeR, le numérique, en lien avec le projet FEUN, et l'innovation pédagogique qui est le cœur de l'activité du SUP'Artois. Anne-Ryslène Zaoual et Françoise Heulot-Petit ont établi une grille critériée qui a permis d'analyser les projets déposés et de leur attribuer une note score. Le travail d'analyse a été réalisé en binôme et un rapport unique par dossier a été présenté lors de la commission du 20 mai. Les critères d'évaluation de la commission ont été les suivants :

1. état de lieux de l'existant : voir comment le projet prend en compte un contexte qui justifie l'intérêt de ce BQE ;
2. adéquation avec les priorités de l'appel à projet ;
3. présentation des objectifs poursuivis et des enjeux en terme d'apprentissage ;
4. originalité et caractère innovant ;
5. ressources pédagogiques : création d'outils et de supports favorisant un essaimage pédagogique ;
6. observations de la manière dont un déroulé est mis en place : mode d'évaluation de l'impact de la transformation pédagogique, mise en place de questionnaires, réalisation d'entretiens individuels ou collectifs avec les étudiants et mise en place d'indicateurs de réussite étudiante ;
7. adéquation du budget avec le projet ;
8. transférabilité possible de ces projets dans d'autres formations dans le but d'un essaimage.

L'enveloppe octroyée par l'université représentait un budget total de 40 000€ et de 1000HTD réparties en 250HTD dédiées à l'aide à la réussite en L1 et 750 HTD consacrées à l'innovation pédagogique. Or,

la demande s'élevait en tout à 57 000€ pour trente-cinq projets déposés : 5 visant l'aide à la réussite, pour une demande de 303HTD, et 30 en innovation pédagogique représentant une demande de 1420 HTD.

Pour procéder aux arbitrages, la priorité de la commission BQE a été de favoriser les nouveaux projets et d'impulser les innovations pédagogiques tournées vers la transformation des enseignements. Françoise Heulot-Petit rappelle en effet que le BQE est proposé pour une année et renouvelé une fois. La commission a tout de même été attentive aux projets en renouvellement qui justifient d'une forte valeur pédagogique, l'objectif étant de les faire bénéficier d'un accompagnement pour les pérenniser en les introduisant dans les maquettes.

Ainsi, la commission propose le financement de 30 projets à hauteur de 212HTD pour le dispositif d'aide à la réussite et de 750HTD pour le dispositif d'innovation pédagogique, soit un total de 962 HTD sur les 1000 HTD proposées. Elle soutient aussi les projets ayant demandé un financement à hauteur de 31496€. Françoise Heulot-Petit soumet un document retraçant l'ensemble des projets. Elle fait remarquer que seule l'UFR EGASS n'a pas déposé de projets cette année.

Cinq projets ont reçu un avis défavorable, soit en raison du statut de son porteur, soit en raison d'un besoin de clarification de maturation du projet, ou encore pour les demandes en renouvellement en raison d'un défaut de bilan réflexif. Pour certains encore, il y avait une absence de plus-value pédagogique par rapport au BQE de l'année précédente.

Françoise Heulot-Petit achève sa présentation par les projets « coup de cœur », c'est-à-dire les projets qui ont fait l'unanimité des membres de la commission BQE parce-qu'ils sont structurés, planifiés et qu'ils relèvent d'équipes qui se impliquées dans la transformation pédagogique : le projet Echange virtuel avec l'université de Limerik, le projet Transformation pédagogique des travaux pratiques de l'unité Biologie et Physiologie des Cellules Excitables grâce à la pratique du TP en classe inversée ; le projet Exploiter des données scientifiques en les valorisant sous la forme d'une communication affichée dans un congrès et enfin le projet Gamification du recrutement. On retrouve la présence de l'IUT de Lens et de l'UFR des sciences parmi ces projets, ce qui témoigne d'une réflexion pédagogique d'ensemble au sein de ces composantes.

Le Président remercie Françoise Heulot-Petit pour cette présentation claire et transparente.

Le Bonus Qualité Enseignement est approuvé à l'unanimité.

6. Bonus Qualité Enseignement en Réseau (BQeR)

Cécile Carra rappelle que les avis de la commission BQeR ont été présentés lors de la dernière CFVU. Néanmoins, le projet « Co-construction de manifestations entre deux formations de master PAUL et DTAE : renforcer les compétences collaboratives et la communication » devait être consolidé. L'équipe pédagogique ayant tenu compte de l'ensemble des recommandations, le projet reçoit un avis favorable.

Soumis au vote, le Bonus Qualité Enseignement en Réseau est approuvé à l'unanimité.

7. Informations sur les campagnes de réorientation à partir de 2022-2023

Cécile Carra rappelle les enjeux de la question de la réorientation au vu du nombre important d'étudiants concernés. En effet, environ 20% des étudiants sont concernés par la réorientation et pour la moitié d'entre-eux cette réorientation a lieu entre la première et la deuxième année post-baccalauréat. Il était donc important d'harmoniser la procédure de réorientation. La question avait déjà été évoquée à la CFVU du 1^{er} décembre et un premier document de travail avait été présenté.

Cécile Carra précise aussi que l'université vient de se doter d'un outil numérique qui va permettre de tracer la réorientation mais surtout de mieux accompagner les étudiants.

Sonia Barbo explique qu'au regard des demandes de réorientation, il était devenu nécessaire d'apporter un cadre concernant :

- le public cible : tous les étudiants inscrits dans le grade de licence peuvent bénéficier de la réorientation
- le calendrier, en fixant des dates communes pour la réorientation dite précoce (de début septembre à mi-octobre) et pour la procédure de réorientation de fin de S1 (entre le 15 décembre et le 15 janvier).

Sonia Barbo rappelle qu'une psychologue de l'éducation nationale est mise à disposition de l'université deux jours par semaine et que Cap avenir met en place des ateliers de réorientation et des entretiens individuels tout au long de l'année.

Enfin, Sonia Barbo informe les membres de la CFVU de la mise en place prochaine d'une procédure dématérialisée : l'UPHF met à notre disposition, à titre gracieux, son outil numérique de gestion de la réorientation. Il sera opérationnel dès l'année prochaine : si l'outil ne peut être utilisé pour la réorientation précoce en raison des délais, Sonia Barbo espère pouvoir le mettre en place pour gérer la réorientation de fin de premier semestre.

Pour répondre à la remarque de Bertrand Mazure relative à l'établissement d'un calendrier commun peu compatible avec le DU Pareo, Sonia Barbo précise que cette exception a été prise en compte.

8. Aménagement des plaquettes de présentation des formations dans le cadre de la démarche qualité menée au sein de l'université

Cécile Carra explique que l'université est devenue récemment certificateur Qualiopi et Veritas. Néanmoins, trois non-conformités majeures doivent être levées et parmi elles, la présentation de l'offre de formation, qui doit contenir des éléments plus explicites.

C'est pourquoi est mené un travail d'aménagement, de formatage et d'harmonisation des plaquettes de formations, porté par Cap Avenir.

Sonia Barbo précise que Cap Avenir mène le travail en collaboration avec la FCU. Pour cette année, une simple mise à jour des plaquettes de formation est envisagée avec l'ajout de deux informations liées aux modalités d'accès en licence (cette information figurait déjà sur les plaquettes de licences professionnelles et de masters), et aux modalités de contrôle des connaissances et tarifs de formation continue. Ces dernières informations seront intégrées par l'intermédiaire d'un flash code renvoyant sur le catalogue de formation en ligne.

Sonia Barbo indique aussi qu'un travail de refonte du catalogue de formation en ligne est en cours : un appel d'offres est lancé pour se munir d'un outil.

9. Proposition de modification de la maquette du master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)

Cécile Carra indique que la modification du master LLCER a un double objectif :

- Renforcer son attractivité, en consolidant le volet recherche d'une part, avec une participation effective à des manifestations scientifiques au S1 et au S4, et le volet professionnel d'autre part, avec l'introduction d'un stage de 4 semaines en S2 et de 6 semaines en S4. Ces stages peuvent se dérouler dans le milieu de la traduction ou dans le cadre de laboratoires de recherche ou de services de recherche et de développement.

- Assoir sa soutenabilité financière.

La proposition de modification de la maquette du master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales ne fait l'objet d'aucune observation et est adoptée à l'unanimité.

10. Ouverture d'un parcours d'enseignement à distance du DU FLE

Cécile Carra explique que la formation s'adresse aux étudiants étrangers allophones qui se préparent aux études supérieures dans un contexte francophone. Il s'agit d'introduire une nouvelle modalité d'enseignement, l'enseignement à distance, à la formation déjà existante. Cette modalité est bienvenue dans le cadre du contexte sanitaire actuel qui a conduit à la fermeture des frontières.

L'ouverture d'un parcours d'enseignement à distance du DU FLE est adoptée à l'unanimité.

11. Proposition d'ouverture à l'apprentissage

Jérôme Longuépée indique qu'il s'agit de deux migrations à l'apprentissage :

- **pour la LP Métiers de la forme (UFR STAPS)** : l'avis de formasup est positif, avec quelques recommandations pour l'avenir, notamment affiner la stratégie de développement pour atteindre un effectif significatif ;
- **pour la Licence 3 mention Science pour l'ingénieur, parcours Génie mécanique et développement durable (FSA)** : l'avis de formasup est également favorable. Il est suggéré de développer les relations avec les entreprises, ce qui ne devrait pas poser problème à la FSA au regard de ses partenariats privilégiés.

Jérôme Longuépée rappelle que formasup insiste sur la migration pédagogique qui est inhérente à toute migration à l'apprentissage.

Les propositions d'ouverture à l'apprentissage de la LP Métiers de la forme et de la L3 sciences pour l'ingénieur parcours Génie mécanique et développement durable sont adoptées à l'unanimité.

12. Maquettes des BUT :

IUT de Béthune : Cécile Machut explique qu'on retrouve dans les documents soumis les maquettes des BUT 1 et BUT 2 pour les 6 BUT, dédoublées en formation initiale et formation en alternance. Pour les BUT en alternance, une ébauche du BUT 3 est proposée aux entreprises qui signent les contrats. Cécile Machut rappelle qu'il s'agit d'un programme national et qu'une part d'adaptation locale est tolérée. L'IUT de Béthune est quant à lui fidèle au programme national. Les volumes horaires des BUT 1 et 2 sont à peu près équivalents à ceux des DUT 1 et 2. En revanche, il faudra craindre une augmentation du volume horaire avec le BUT 3.

IUT de Lens : Marie-Pierre Parenton indique que le cadrage est le même que pour les BUT de l'IUT de Béthune. Les maquettes respectent la volumétrie du programme national. La part d'adaptation locale a été utilisée soit pour renforcer des volumes horaires de ressources soit pour renforcer des volumes horaires de SAé. Le département GEA a quant à lui créé de nouvelles ressources aux semestres 3 et 4 pour renforcer le module préparant au Diplôme de Comptabilité et de Gestion.

Marie-Pierre Parenton signale une erreur matérielle dans le document soumis au vote, au semestre 1 des BUT GEA formation initiale et formation en apprentissage. Il faut lire en nombre d'ECTS par compétence : 10, 10, 30 au lieu de 30, 30, 90.

Comme pour l'IUT de Béthune, les charges d'enseignements BUT 1 et BUT 2 de l'IUT de Lens sont équivalentes à celles des DUT 1 et 2. Des incertitudes pèsent sur le BUT 3.

Les maquettes des BUT des IUT de Béthune et de Lens sont approuvées à l'unanimité.

13. Modalités de calcul du bonus « Engagement étudiant appliqués aux BUT de l'IUT de Lens

Marie-Pierre Parenton indique que cette proposition de calcul est la même que celle appliquée par l'IUT de Béthune et approuvée par la CFVU du 1^{er} avril dernier. Il s'agit de prendre les points au-dessus de 10 de la note bonus, de les transformer en pourcentage et d'appliquer ce pourcentage à chacune des moyennes des UE constitutives des compétences.

Bertrand Mazure précise que la LCeR devra également intégrer de nouvelles règles de calcul du bonus. Isabelle Caby indique qu'un travail d'harmonisation des règles de calcul du bonus va être lancé l'an prochain.

Soumises au vote, les modalités de calcul du bonus « Engagement étudiant » appliquées aux BUT de l'IUT de Lens sont approuvées à l'unanimité.

14. Ouverture du DU Silver entrepreneuriat

Le Président précise tout d'abord qu'Eurasanté est l'incubateur régional autour de la santé.

Jérôme Longuépée informe la CFVU de ce nouveau diplôme qui s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement de l'université d'Artois avec Eurasanté. Eurasanté se trouve à Lille mais implante une partie de ses activités sur le territoire arrageois. Le partenariat s'inscrit dans la continuité du Cluster Senior de l'université, porté par Cécile Carra.

La silver économie est une tendance sociétale portée par une dynamique démographique nationale et européenne. Elle s'appuie sur des thématiques telles que le bien-être, rester chez soi, mieux vivre. C'est dans ces perspectives que le DU est proposé. La formation est destinée aux entreprises qui auraient des idées d'innovations de produits, services tournés vers les séniors.

Le DU est une formation transdisciplinaire qui propose 5 modules/certificats : socio-démographique ; politiques publiques ; innovations organisationnelles-produits-services orientés vers les séniors ; entrepreneuriat et enfin business, start-up.

Les quatre premiers modules sont portés par l'université d'Artois, le cinquième par Eurasanté.

Il n'a pas été possible d'adosser des ECTS aux modules et le DU ne sera donc pas éligible au CPF. Le volume horaire de la formation est de 140H environ, et le tarif est conventionné (15€ de l'heure). Les cours ont lieu principalement le vendredi et le samedi.

Cécile Carra ajoute que le projet a été présenté à l'Observatoire Stratégique des Formations le 16 juin et a suscité un grand intérêt.

Le DU Silver entrepreneuriat est adopté à l'unanimité.

15. Proposition des droits d'inscriptions et tarifs divers

Le Président indique qu'il s'agit des tarifs habituels et qu'il n'y a pas de changements.

La proposition des droits d'inscriptions et tarifs divers est adoptée à l'unanimité.

IV – VIE ETUDIANTE

1) Proposition des critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2022-2023

Le Président explique que cette délibération comporte peu de changements par rapport à l'année dernière. Le point sensible porte sur les exonérations des étudiants extra-communautaires mais la délibération présentée reprend la règle votée en CFVU et CA de décembre : seuls les étudiants inscrits pour la première fois en premier cycle s'acquittent des droits différenciés.

Annie Vanhaecke ajoute que le paragraphe 4 est nouveau puisqu'il prévoit l'exonération des personnels de l'université bénéficiant d'un contrat d'une durée supérieure ou égale à 12 mois.

Soumise au vote, la proposition des critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2022-2023 est adoptée à l'unanimité.

2) Proposition de mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés

Le Président informe les membres de la CFVU de la possibilité pour les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés de fractionner le paiement de leurs droits en 5 fois. Le Président soulève aussi la question des échéances qui ne seront pas payées. Le cas échéant, l'étudiant ne pourra pas se réinscrire l'année suivante et le diplôme ne pourra être délivré.

Fabien Caqueret précise que les modalités de paiement fractionné ont été votées dans des conditions identiques dans les deux autres universités de l'Alliance.

La proposition de mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés est adoptée à l'unanimité.

3) Nouveaux dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant : Compétences psychosociales et tutorat (vote)

Isabelle Caby présente deux nouveaux dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant qui font suite à la circulaire du 23 février 2022. Ces dispositifs encouragent la reconnaissance de l'engagement étudiant et contribuent à parfaire ce qui a déjà été engagé avec les services de la vie étudiante de l'université.

Un groupe de travail a été constitué. Il en est ressorti la transformation de la commission VCAS : renommée « Commission engagement vie étudiante », elle comprend désormais un référent académique-professionnel engagement étudiant valorisé à hauteur de 6h/semestre et/ou 12h/année sur fond CEVEC, ainsi qu'un référent étudiant. L'objectif est, d'une part de créer plus de liens et de maillage avec les composantes pour la vie étudiante et, d'autre part de favoriser la participation des étudiants aux instances. Pour rappel, cette commission siège trois fois par an (novembre, janvier et Mars) et elle accompagne sur les fonds FSDIE les projets vie étudiante des associations.

Isabelle Caby s'appuie sur les délibérations de la CFVU des 17 novembre 2017, 26 juin 2018 et 02 décembre 2021 et rappelle ce qui existait jusque-là : des reconnaissances pour l'engagement dans la vie institutionnelle, pour l'engagement dans la vie associative et plus récemment pour l'engagement de l'étudiant dans des associations partenaires telles que l'AFEV (soutien scolaire), TREFLE (langue des signes), ou encore STARTING Block (handicap). Il existe également, et c'est un élément important de cette reconnaissance, la possibilité pour l'étudiant d'être dispensé de stage ou de modules.

La reconnaissance est valorisée par un bonus et trois référentiels de compétences qui sont précisés dans le dossier en annexe 1, 2 et 3. Isabelle Caby propose d'ajouter d'une part la reconnaissance des engagements des étudiants qui ont un contrat avec l'université ou à l'extérieur (services civiques par exemple), ainsi que des étudiants qui assurent des missions de tutorat pédagogique ; d'autre part, la reconnaissance de l'engagement pour les étudiants de Master, et ce afin de répondre à une forte demande des étudiants lors des assises de la vie étudiante. Ainsi, deux nouveaux bonus R2E et deux

nouveaux certificats de compétences sont proposés : un certificat de compétences psycho-sociales et un certificat concernant le tutorat pédagogique.

Les certificat et bonus de Compétences Psycho-Sociales se fondent sur les travaux du groupe de travail engagement vie étudiante et des groupes de travail relatifs au bien-être qualité, conditions de vie, et réussite et santé mentale ainsi que sur les besoins exprimés par les étudiants lors des assises sur la prévention en santé mentale et l'accompagnement psychologique. De plus, une tribune vient d'être signée par un collectif de présidents d'université et de médecins réclamant une stratégie nationale pour faire face à la détresse psychologique des jeunes adultes. Plusieurs référentiels ont été croisés pour proposer ce certificat, à savoir celui qu'on retrouve dans les milieux professionnels avec la participation de Cap Avenir mais aussi ceux que l'on retrouve dans les associations d'utilité publique ainsi que le référentiel national porté par « Santé Publique France ». Les trois grands types de compétences psycho-sociales (cognitives, émotionnelles, sociales) sont déclinées à la fois en compétences générales, et en compétences spécifiques, avec une graduation

Les certificat et bonus concernant le tutorat pédagogique se fondent pour leur part sur des propositions émanant des équipes du service universitaire de pédagogie et des vice-présidentes réussite et formation. On retrouve ici des compétences essentielles comme : diagnostiquer, accompagner, communiquer, concevoir des séances de tutorat et agir de manière professionnelle. Les tuteurs disposent d'une formation commune qui permet de leur donner toutes les connaissances sur l'établissement, ses services, ses ressources, sur le contrat pédagogique de réussite.

Il existe deux commissions REE par an, une par semestre. Les notes bonus et les compétences sont reconnues chaque semestre.

Un travail d'harmonisation des bonus doit aussi avoir lieu au sein de l'établissement.

Dominique Radziejka, Proviseur du lycée Corot de Douai, témoigne un grand intérêt à ce travail qui pourrait être transposé en établissement scolaire.

Soumis au vote, les nouveaux dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant : Compétences psychosociales et tutorat sont approuvés à l'unanimité.

4) Agrément de l'université d'Artois pour le recrutement des services civiques

Annie Vanhaecke indique qu'il s'agit de la demande de renouvellement de l'agrément de l'établissement pour accueillir des volontaires en service civique pour les trois années à venir.

Il est proposé d'accueillir cinq services civiques volontaires :

- ❖ Trois au sein du service Cap Avenir :
 - un volontaire en service civique pour la promotion de l'enseignement supérieur dans le second degré ;
 - deux volontaires en appui du personnel de Cap Avenir, pour la mise en place du projet OSER et plus particulièrement pour le déploiement des bus de l'orientation.
- ❖ Deux services civiques pour l'animation de la cafétéria.

Soumise aux votes des membres de la CFVU, la demande d'agrément de l'université d'Artois pour le recrutement des services civiques est adoptée à l'unanimité.

IV – CONVENTIONS

1) Convention de double diplôme de Master avec l'académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie (EGASS)

Cécile Carra indique qu'il s'agit d'un renouvellement. La convention résulte d'un partenariat de longue durée entre l'UFR EGASS et l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest.

La convention de double diplôme de Master avec l'académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie ne fait l'objet d'aucune observation. Elle est adoptée à l'unanimité.

2) Convention d'échanges d'étudiants avec l'université de technologie du Tianjin à Hebei, Chine (UFR Lettres et arts)

Cette convention implique l'UFR Lettres et Arts ; il s'agit d'un renouvellement.

Soumise au vote, la convention d'échanges d'étudiants avec l'université de technologie du Tianjin à Hebei, Chine est approuvée à l'unanimité.

3) Convention d'échanges d'étudiants avec la haute école de gestion de Genève (Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale) (FSA)

Laurent Zalewski explique qu'une faculté des sciences appliquées est rattachée à la Haute Ecole de Gestion de Genève. Elle travaille dans le domaine de la logistique hospitalière, ce qui permet de développer la coopération tant sur le plan de la formation que sur le plan scientifique. Cela rend cette convention très intéressante.

La Convention d'échanges d'étudiants avec la haute école de gestion de Genève (Haute Ecole spécialisée de Suisse Occidentale) est approuvée à l'unanimité.

4) Protocole d'entente spécifique relatif à la mobilité étudiante avec l'université du Québec à Rimouski, Canada (UFR Histoire, géographie, Patrimoines)

Cette convention est proposée dans le cadre du Master DTAE. Bernard Reitel explique que c'est la dénonciation de la convention de co-diplomation par l'université Mohammed V de Rabat qui a permis de se tourner vers ce nouveau partenaire francophone qu'est l'université du Québec à Rimouski. Elle propose une maîtrise en développement régional et territorial avec une approche sociologique, en science politique, économique qui complète bien celle du DTAE. Une étudiante partira dès septembre. Une mobilité d'enseignants est également en cours.

Le protocole d'entente spécifique relatif à la mobilité étudiante avec l'université du Québec à Rimouski, Canada est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H05.

Le président

Pasquale Mammone